

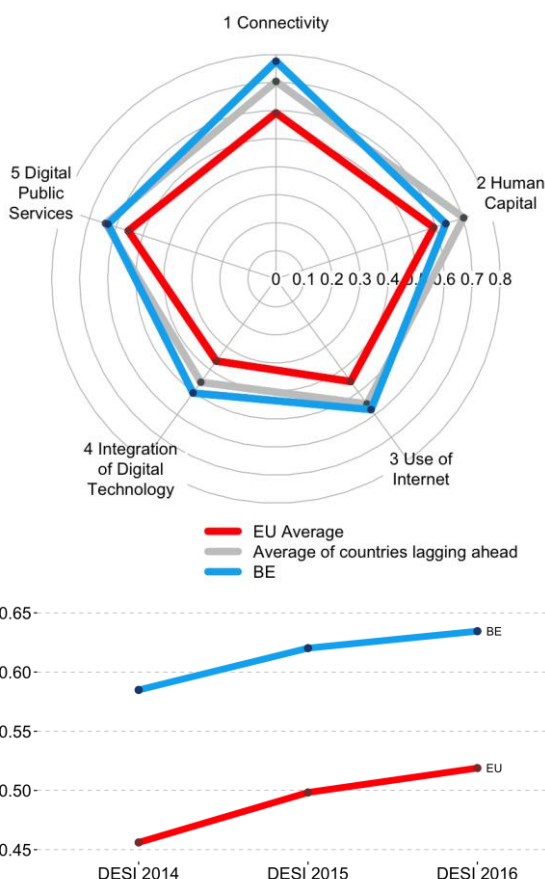
Indice relatif à l'économie et à la société numériques¹ 2016²

Profil pays Belgique

D'après l'indice DESI 2016, la Belgique obtient une note globale³ de **0,63** et se classe en **5^e** position parmi les 28 États membres de l'UE. Par rapport à l'an dernier, la Belgique a amélioré ou maintenu ses bons résultats pour la plupart des volets du DESI. En ce qui concerne les abonnements internet à haut débit, 78 % ont été souscrits pour un débit de 30 Mbps au moins. 65 % des internautes écoutent de la musique, jouent à des jeux et regardent des vidéos en ligne (3^e place du classement européen) et les entreprises belges arrivent en deuxième position en Europe (50 %) en ce qui concerne l'échange électronique d'informations à l'aide de logiciels de gestion d'entreprise. La fourniture de services publics numériques s'est améliorée au cours de la dernière période. 39 % des internautes belges ont eu activement recours aux services d'administration en ligne et 85 % des démarches administratives liées à un événement majeur de la vie peuvent être effectuées en ligne.

La note de la Belgique est supérieure à la moyenne de l'UE, mais elle a augmenté moins rapidement que celle de l'UE dans son ensemble, ce qui place la Belgique dans le groupe des pays de «performance légèrement supérieure»⁴.

	Belgique class emen t	note	Catégor ie note	UE note
DESI 2016	5	0,63	0,62	0,52
DESI 2015	5	0,62 ⁵	0,6	0,5



¹ L'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) est un indice composite élaboré par la Commission européenne (DG CNECT) pour évaluer l'évolution des pays de l'Union européenne vers une économie et une société numériques. Il regroupe un ensemble d'indicateurs pertinents structurés en 5 volets: connectivité, capital humain, utilisation de l'internet, intégration des technologies numériques et services publics numériques. Pour de plus amples informations sur l'indice DESI, veuillez consulter la page suivante: <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-agenda-scoreboard>

² L'indice DESI 2016 est construit à partir d'indicateurs se rapportant principalement à l'année civile 2015 (sauf lorsqu'il n'y a pas de données pour cette année, auquel cas les données antérieures les plus récentes sont utilisées).

³ Les notes de l'indice DESI vont de 0 à 1 et augmentent selon le niveau de performance.

⁴ Pour l'indice DESI 2016, la Belgique fait partie du groupe de pays de performance légèrement supérieure: il s'agit des pays qui obtiennent une note supérieure à la moyenne de l'UE, mais dont la note a augmenté plus lentement que celle de l'UE dans son ensemble, en comparaison avec l'indice DESI 2015). Les autres pays de performance légèrement supérieure sont le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni.

⁵ L'indice DESI 2015 a été recalculé pour tous les pays de manière à refléter les mises à jour et les corrections apportées aux données de base de l'indicateur (mises à jour et corrections effectuées entre mai 2015 et janvier 2016). Par conséquent, les notes des pays et leur classement peuvent avoir changé depuis la publication précédente. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la note méthodologique DESI.